

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Paris, le 29 JAN. 2015

La ministre

à

Mesdames et Messieurs les Préfets

Objet : Chasse aux oies

La date de fermeture de la chasse des oies est fixée au 31 janvier par l'arrêté du 19 janvier 2009.

Du samedi 31 janvier au dimanche 8 février, le Directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage donne des instructions aux services départementaux pour organiser une action d'information visant à en prévenir les chasseurs.

La verbalisation prendra effet à compter du lundi 9 février.



Ségolène ROYAL

